La Chapelle-Launay

# Assainissement collectif et non collectif

L assainissement collectif et non collectif (SPANC) des eaux usées est géré par la communauté de communes Estuaire et Sillon qui contrôle périodiquement les installations, informe et conseille les usagers, crée et entretien les infrastructures nécessaires

Service SPANC à votre disposition 02 28 45 00 45 ou VEOLIA 02 40 45 15 15.

## Assainissement collectif

Estuaire et Sillon gère les 9 communes concernées par un nouveau contrat d'assainissement soit plus de 180 km de réseaux et 18 stations de traitement des eaux usées.

Pour toute demande de raccordement au réseau collectif, merci de contacter la Communauté de Communes qui vous transmettra le formulaire nécessaire.

SPANC assainissement collectif

## En cas de bouchage ou obstruction de canalisation

Contactez votre prestataire

## Assainissement non collectif

### Pour la réalisation d'un assainissement individuel voici les différentes étapes :

**1- Faire réaliser une étude filière par un bureau d'études spécialisé**

2- Transmettre votre dossier complet en mairie

*Un dossier complet comprend :*

- L' étude filière en 2 exemplaires
- Le formulaire de demande complété et signé
- Les autorisations de rejet éventuelles
- Un plan intérieur de l'habitation

3- Le contrôle de conception

4- Les travaux

5- Le contrôle de réalisation

Pour ce contrôle, veuillez contacter le SPANC au 02 28 00 98 34, au moins 10 jours ouvrés avant le jour souhaité pour le contrôle des travaux.

SPANC : Procédure d'installation d'un assainissement individuel